

# PERMETTRE LA VENTE DE BIÈRES DE MICROBRASSERIES LOCALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS LOCAUX

2024-07-24

La Fédération québécoise des municipalités (FQM), porte-parole des régions, prend la balle au bond à la suite de la publication de l'article « Trop de microbrasseries au Québec? » dans les Coops de l'information. Nous souhaitons, une fois de plus, attirer l'attention du gouvernement et du public sur une question cruciale pour les microbrasseries et nos régions : la vente de bières de microbrasseries locales dans les marchés publics.

Les microbrasseries, ainsi que les producteurs artisans et indépendants de produits alcoolisés, représentent une richesse inestimable pour nos régions. En plus de créer des emplois et de valoriser les produits locaux, ces entreprises, particulièrement les microbrasseries, opèrent souvent des commerces et restaurants qui deviennent des lieux de rassemblement essentiels pour leurs communautés et pour l'industrie touristique locale.

Nous avons constaté la volonté du gouvernement d'alléger l'encadrement de cette industrie. Cependant, il est nécessaire d'aller plus loin et de mettre à jour le régime légal et réglementaire de leurs produits pour l'adapter à la réalité d'aujourd'hui et mieux les soutenir. Les lourdes réglementations freinent trop souvent les initiatives de nos entrepreneurs.

Plusieurs de nos municipalités et MRC membres investissent dans les infrastructures et l'opération des marchés locaux pour offrir des débouchés supplémentaires aux producteurs. Ces marchés constituent souvent un soutien indispensable pour assurer la rentabilité des entreprises. À l'instar de nombreux pays, nous suggérons au gouvernement d'autoriser la vente de toute boisson alcoolisée produite localement, principalement à partir de produits locaux, dans les marchés publics.

Notre but n'est pas de promouvoir la consommation de boissons alcoolisées, mais de favoriser la vente de produits de qualité, issus d'artisans utilisant des ressources de la région. Des artisans peuvent déjà profiter des marchés locaux pour vendre leurs produits. Nous ne comprenons pas l'interdiction imposée aux producteurs comme les microbrasseries de nos régions. Comme discuté lors de notre présence en commission parlementaire en septembre dernier, nous recommandons au gouvernement d'introduire un nouveau type de permis afin de différencier les producteurs locaux des grands acteurs nationaux, limitant ainsi leur accès.

Ainsi, le gouvernement offrirait à nos producteurs locaux des débouchés supplémentaires pour la vente de leurs produits. Nous encourageons vivement le gouvernement à aller plus loin en permettant que les bières de microbrasseries locales puissent être vendues dans nos marchés publics.

Permettre la vente de bières de microbrasseries locales dans les marchés publics ne se limite pas à une simple question de commerce. C'est un geste fort de soutien aux artisans qui font vivre nos régions, un moyen de dynamiser nos communautés et d'enrichir notre patrimoine local. En prenant cette mesure, le gouvernement démontrerait son engagement

à favoriser l'économie locale et à valoriser les produits de notre terroir. Il est temps de lever les barrières et de permettre à nos microbrasseries de prospérer pleinement au cœur de nos marchés publics.

**Jacques Demers**

Président de la Fédération québécoise des municipalités, maire de Sainte-Catherinede- Hatley et préfet de la MRC Memphrémagog